



# Pâques 2026

# Maison Vaudagne

## Centre Aéré

Pour les enfants de 4 ans révolus à 9 ans

Du mardi 7 au vendredi 17 avril 2026

Horaires :

**08h00 à 09h00** Accueil des enfants à la Maison Vaudagne

**09h00 à 17h30** Déroulement des activités

**17h30 à 18h00** Retour des enfants à la Maison Vaudagne

Semaine 1 : Du mardi 7 au vendredi 10 avril

Semaine 2 : Du lundi 13 au vendredi 17 avril

## Semaine « Découvertes »

Pour les préadolescent.e.s de 9 à 12 ans

Du mardi 7 au vendredi 17 avril 2026

Horaires :

**08h30 à 18h00** Déroulement des activités à la Maison Vaudagne

Semaine 1 : Du mardi 7 au vendredi 10 avril

Semaine 2 : Du lundi 13 au vendredi 17 avril

## Tarif par Semaine

Revenu Déterminant Unifié (RDU)	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants
Moins de 30'000.-	50.-	90.-	120.-
de 30'001 à 42'000.-	60.-	110.-	150.-
de 42'001 à 54'000.-	75.-	140.-	195.-
de 54'001 à 66'000.-	90.-	170.-	225.-
de 66'001 à 84'000.-	105.-	200.-	270.-
de 84'001 à 102'000.-	130.-	250.-	360.-
de 102'001 à 138'000.-	175.-	340.-	495.-
de 138'001 à 174'000.-	215.-	420.-	615.-
de 174'001 à 210'000.-	250.-	490.-	720.-
Plus de 210'001.-	270.-	530.-	780.-

# Inscriptions

Dès le lundi 2 mars 2026 à 8h sur:

**www.maisonvaudagne.ch**

## Conditions d'Inscriptions

Le nombre de places est limité et la priorité est donnée aux familles inscrites aux activités du mercredi.

Une confirmation écrite de l'inscription, des informations générales ainsi qu'une facture vous seront envoyées à partir du **9 mars 2026**.

Nous vous remercions de veiller à ce que vos éventuels paiements en cours avec la Maison Vaudagne soient à jour lors de l'inscription.

## Tarif et Paiement

Le paiement de la semaine doit se faire à l'échéance indiquée sur la facture.

**En cas de difficultés financières**, un paiement en plusieurs fois est possible, n'hésitez pas à nous contacter.

Le tarif est fixé par la Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle (FASE).

Il se calcule sur la base de l'attestation annuelle 2025 (revenus de référence 2023) du Revenu Déterminant Unifié (RDU\*).

Le paiement s'effectue par QR. Tout paiement au prorata est exclu.

\*Le RDU s'obtient auprès du **Centre de Compétences du RDU (CCRDU)** ou sur le site <https://www.ge.ch/mon-revenu-determinant-unifie-rdu>

## Annulation

**Toute annulation** doit parvenir par écrit (mail) au secrétariat d'ici le **23 mars 2026**. Sans cela, le prix de la semaine est dû.

**Remboursement** en cas de maladie ou accident et uniquement sur présentation d'un certificat médical.